

Conseil Municipal du 15 décembre 2025

DELIBERATION N° 2025-05-40 : ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET ANTIN RESIDENCES : AVENUE DE VILLEMUR, ALLEE DE LA GARENNE ET PLACE DE LA RENARDIERE A NANDY

L'an deux mille vingt cinq, le **lundi 15 décembre à 20 heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation :	9 décembre 2025	Nombre de conseillers municipaux :	
Date d'affichage :	9 décembre 2025	En exercice :	28
Secrétaire de séance :	M. Roland DELATTRE	Présents :	16
		Votants :	28
		Absent :	00

Présents :

M. René RÉTHORÉ, M. Grégory MASSAMBA, Mme Claudie ORMEAUX, M. Laurent VANDERHAEGHE, Mme Margaret DE GROOT, Mme Sophie JACOTIN, M. Roland DELATTRE, Mme Isabelle JOURDAIN, Mme Emilie LARGE, M. Abdelkrim TABBOU, M. Coumar PREM, M. Florian GERBER, M. Jean-François RIOS, Mme Fatima GACEM, M. Jean-Marc MAUGUIN, M. Patrick KATAKO, M. Claude ARNOU

Absents excusés et représentés :

M. Alexandre VIEIRA	donne pouvoir à	Mme Isabelle JOURDAIN
Mme Stéphanie FOURNEL	donne pouvoir à	Mme Sophie JACOTIN
M. Jean-Marie VAYER	donne pouvoir à	M. René RÉTHORÉ
Mme Jenna SALORD	donne pouvoir à	Mme Claudie ORMEAUX
M. Simon YORO	donne pouvoir à	M. Coumar PREM
Mme Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Mme Emilie LARGE
Mme Manon SALOMONI-GOMES	donne pouvoir à	Mme Margaret DE GROOT
Mme Joana DISTIN	donne pouvoir à	M. Laurent VANDERHAEGHE
M. Alexis CABELLO	donne pouvoir à	M. Grégory MASSAMBA
Mme Marie KOUNDOU	donne pouvoir à	M. Roland DELATTRE
M. Jean-Pierre JACQUART	donne pouvoir à	M. Claude ARNOU

Absents :

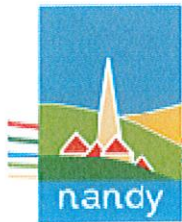
/

Exposé :

ANTIN Résidences, représenté par Monsieur Laurent LORRILLARD, dont le siège est à PARIS (75439) - 59 rue de Provence, a sollicité la Commune le 11 juin 2024 pour une demande de régularisation des parcelles cadastrales suivant la position des clôtures en place, en limite de propriété de l'ensemble immobilier appartenant à ANTIN Résidences, Avenue de Villemur, Rue de la Faisanderie, Allée de la Garenne et Place de la Renardière à Nandy. Un bornage et un projet de division ont été établis et ont fait apparaître certaines incohérences et empiètements.

Pour régulariser la situation, il est apparu qu'un échange de parcelles sans soulte était nécessaire. Ainsi, le bilan des surfaces échangées à titre gratuit est le suivant :

Parcelles cédées par la Ville :



CODE INSEE	PARCELLE	SURFACE	PROPRIETAIRE
77326	AE 173 p2	00a06ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p2	00a22ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p3	00a22ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p4	00a07ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p5	00a67ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p6	00a64ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 375 p2	00a04ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN

Parcelles cédées par ANTIN Résidences :

CODE INSEE	PARCELLE	SURFACE	PROPRIETAIRE
77326	AE 118 p2	00a33ca	Propriété de ANTIN destinée à être rétrocédée à la commune
77326	AE 174 p2	00a12ca	Propriété de ANTIN destinée à être rétrocédée à la commune
77326	AE 362 p2	00a42ca	Propriété de ANTIN destinée à être rétrocédée à la commune

VU le Code Général des collectivités Territoriales, notamment l'article L2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L3211-14 et L3221-1 ;

VU le Code de la voirie routière, en son article L141-3 ;

VU le courrier d'ANTIN Résidences de demande de régularisation des parcelles suivant la position des clôtures en place ;

VU le plan de division et d'échange établi le 18 juin 2024 ;

CONSIDERANT la demande de régularisation d'ANTIN Résidences ;

CONSIDERANT le bornage du géomètre qui a fait apparaître certaines incohérences et empiètements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTÉ l'échange sans soulte entre la Commune de Nandy et ANTIN Résidences, selon le tableau ci-dessous et le plan de division et d'échange annexé à la délibération ;

Parcelles cédées par la Ville :

CODE INSEE	PARCELLE	SURFACE	PROPRIETAIRE
77326	AE 173 p2	00a06ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p2	00a22ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p3	00a22ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p4	00a07ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p5	00a67ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 374 p6	00a64ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN
77326	AE 375 p2	00a04ca	Propriété de la commune destinée à être rétrocédée à ANTIN

Parcelles cédées par ANTIN Résidences :

CODE INSEE	PARCELLE	SURFACE	PROPRIETAIRE
77326	AE 118 p2	00a33ca	Propriété de ANTIN destinée à être rétrocédée à la commune
77326	AE 174 p2	00a12ca	Propriété de ANTIN destinée à être rétrocédée à la commune
77326	AE 362 p2	00a42ca	Propriété de ANTIN destinée à être rétrocédée à la commune

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge d'ANTIN Résidences ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 16 décembre 2025

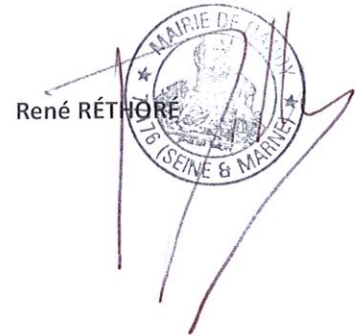
Le secrétaire de séance

Roland DELATTRE



Le Maire

René RÉTHORE



Résidence "Les Cottages 2"

Avenue de Villemur
Allée de La Garenne
Place de la Renardière

CADASTRE : section AE n°173p2 pour 00a06ca
n°374p2 pour 00a22ca
n°374p3 pour 00a22ca
n°374p4 pour 00a07ca
n°374p5 pour 00a67ca
n°374p6 pour 00a64ca
n°375p2 pour 00a04ca

CADASTRE : section AE n°118p2 pour 00a33ca
n°174p2 pour 00a12ca
n°362p2 pour 00a42ca

CONTENANCE CADASTRALE TOTALE : 00a87ca

Cédé par Antin Résidences

Cédé par la Ville

PLAN D'ECHANGE

Modifications

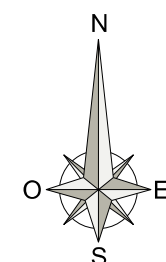
DATE	INDICE	OBJET

1.4 D.15290-01 / 231158
18 JUNI 2024

CABINET ALTIUS GÉOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS
42 rue Marcelin Berthelot, B.P.74
93701 Drancy Cedex
Tél. 01 41 60 19 50
Fax 01 48 30 99 40
contact@cabinetaltius.com
www.cabinetaltius.com

CE PLAN ET SON CONTENU SONT LA PROPRIÉTÉ DU CABINET ALTIUS

PLAN DES LIEUX
Echelle : 1 / 500



 PARCELLES APPARTENANT A ANTIN RESIDENCES, A CEDER A LA COMMUNE DE NANDY.
 PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE NANDY, A CEDER A ANTIN RESIDENCES.
 LES LIMITES SONT RETABLIES A PARTIR DU PLAN PARCELLAIRE ETABLI EN MARS 1987 PAR LE CABINET G. FARGEIX, GEOMETRE-EXPERT A EVRY-COUCOURONNES (91).
 --- PLAN CADASTRAL NUMERISE NE GARANTISSANT NI LIMITES NI SUPERFICIES REELLES.
 LE SYSTEME DE COORDONNEES EST RATTACHE AU LAMBERT 93 ZONE 8 (CONIQUE CONFORME 49).

Résidence "Les Cottages 1"

Avenue de Villemur
Rue de La Faisanderie

CADASTRE : section AE n°173p2 pour 00a06ca
n°374p2 pour 00a22ca
n°374p3 pour 00a22ca
n°374p4 pour 00a07ca
n°374p5 pour 00a67ca
n°374p6 pour 00a64ca
n°375p2 pour 00a04ca
CONTENANCE CADASTRALE TOTALE : 01a92ca

CADASTRE : section AE n°118p2 pour 00a33ca
n°174p2 pour 00a12ca
n°362p2 pour 00a42ca
CONTENANCE CADASTRALE TOTALE : 00a87ca

Cédé par Antin Résidences

Cédé par la Ville

PLAN D'ECHANGE

Modifications

DATE	INDICE	OBJET

1.3

D.15290-01 / 231158

18 JUNI 2024

1529001-3ECH.DGN

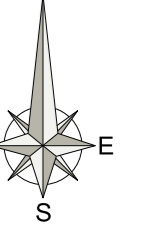


**CABINET
ALTIVS
GÉOMÈTRES
EXPERTS
ASSOCIÉS**

42 rue Marcelin Berthelot, B.P.74
93701 Drancy Cedex
Tél. 01 41 60 19 50
Fax 01 48 30 99 40
contact@cabinetalivus.com
www.cabinetalivus.com

CE PLAN ET SON CONTENU SONT LA PROPRIÉTÉ DU CABINET ALTIVS

PLAN DES LIEUX
Echelle : 1 / 500



PARCELLES APPARTENANT A ANTIN RESIDENCES, A CEDER A LA COMMUNE DE NANDY.
PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE NANDY, A CEDER A ANTIN RESIDENCES.

LES LIMITES SONT RETABLIES A PARTIR DU PLAN PARCELLAIRE ETABLI EN MARS 1987 PAR LE CABINET G. FARGEIX, GEOMETRE-EXPERT A EVRY-COUCOURONNES (91).

--- PLAN CADASTRAL NUMERISE NE GARANTISSANT NI LIMITES NI SUPERFICIES REELLES.

LE SYSTEME DE COORDONNEES EST RATTACHE AU LAMBERT 93 ZONE 8 (CONIQUE CONFORME 49).